Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Commune de LAVARDENS Le 23 MAI 2020

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt, le vingt trois mai, à onze heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du quinze mars 2020, se sont réunis exceptionnellement à la salle des fêtes municipales de Lavardens en raison des règles sanitaires consécutives à la pandémie de Coronavirus, et sur la convocation qui leur a été adressée par la maire sortante, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Nicole PASCOLINI, maire sortante, Alain MORETTIN, 1° adjoint au maire sortant, Claude MACARY, Laurent MOTHE, Christiane COSTENARO, Séverine DELCOURT, Cyrille GINESTET, Stéphane SERRECOURT, Laurence GÉNOT-BARRÈRE, Sylvie PUJOS, Cyril RECHOU, Damien RECHOU, Joëlle SAINT-PÉ

aucune procuration pas d'absents

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Nicole PASCOLINI, maire sortante. Elle souhaite une bonne installation au nouveau Conseil Municipal et à l'ensemble des élus un bon mandat à venir.

Elle rappelle que la réunion a lieu huis-clos en raison des règles sanitaires consécutives à la pandémie de Coronavirus.

Madame Joêlle SAINT-PE en tant que doyenne est nommée présidente de l'Assemblée.

Madame Joêlle SAINT-PE présidente de l'Assemblée procède à l'appel nominatif des membres du Conseil puis donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer :

Christiane COSTENARO, Séverine DELCOURT, Laurence GÉNOT-BARRÈRE, Cyrille GINESTET, Claude MACARY, Laurent MOTHE, Sylvie PUJOS, Cyril RECHOU, Damien RECHOU, Joëlle SAINT-PÉ, Stéphane SERRECOURT.

Mme Joëlle SAINT-PÉ, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame GENOT-BARRERE Laurence

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

ELECTION DU MAIRE

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Messieurs Damien RECHOU et Cyril RECHOU sont nommés assesseurs.

Il est procédé au vote à bulletin secret sous la surveillance des assesseurs.

Candidat: Claude MACARY

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

11 votants, 11 bulletins exprimés, 0 suffrages blancs ou nuls

Claude MACARY 11 suffrages

Monsieur Claude MACARY ayant obtenu la majorité absolue des voix est donc élu aux fonctions de Maire de la Commune de Lavardens et a été installé.

Monsieur Claude MACARY a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Fixation du nombre d'ADJOINTS

Il a été décidé de nommer **trois** adjoints comme précédemment.

Invitation à procéder à l'élection du premier Adjoint :

Candidat: Joelle SAINT-PE

Il est procédé au vote à bulletin secret sous la surveillance des assesseurs.

Dépouillement :

11 votants, 11 bulletins exprimés, Joelle SAINT-PE 11 suffrages

Madame Joelle SAINT-PE ayant obtenu la majorité absolue des voix est donc élue aux fonctions de Premier Adjoint de la Commune de Lavardens.

Invitation à procéder à l'élection du second Adjoint :

Candidat: Laurence GENOT-BARRERE

Il est procédé au vote à bulletin secret sous la surveillance des assesseurs.

Dépouillement :

11 votants, 11 bulletins exprimés, Laurence GENOT-BARRERE 11 suffrages

Madame Laurence GENOT-BARRERE ayant obtenu la majorité absolue des voix est donc élue aux fonctions de Second Adjoint de la Commune de Lavardens.

Invitation à procéder à l'élection du troisième Adjoint :

Candidat: Cyrille GINESTET

Il est procédé au vote à bulletin secret sous la surveillance des assesseurs.

Dépouillement :

11 votants, 11 bulletins exprimés, Cyrille GINESTET 11 suffrages

Monsieur Cyrille GINESTET ayant obtenu la majorité absolue des voix est donc élu aux fonctions de Troisième Adjoint de la Commune de Lavardens.

Après ces votes, il est procédé au remplissage des tableaux de résultats et de procès verbal à afficher en Mairie, signés par le Maire, la Présidente d'Assemblée, la secrétaire de séance et les Assesseurs.

La séance est levée à 12h00

Suivent les signatures, Pour extrait conforme au registre des délibérations Le 23 mai 2020

Claude MACARY

Maire